

CRECHE ASSOCIATIVE LA RIBAMBELLE

6, rue du Lieutenant-Colonel Pélissier
31000 TOULOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale de l'association CRECHE ASSOCIATIVE LA RIBAMBELLE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CRECHE ASSOCIATIVE LA RIBAMBELLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 18 mai 2019 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse, le 21 septembre 2020,

Le commissaire aux comptes



NNEXT AUDIT
Représentée par Nadia COMPIEGNE-GUIGUEN

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Bilan actif

Bilan Passif

Compte de résultat

Annexe

Bilan Association

ASSOCIATION RIBAMBELLE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	1 525	1 525				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	29 346	28 072	1 274	0,57	1 518	0,67
Autres immobilisations corporelles	27 388	25 605	1 783	0,80	552	0,24
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	15		15	0,01	15	0,01
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	58 274	55 202	3 072	1,37	2 085	0,92
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	11 920		11 920	5,32	1 057	0,46
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	43		43	0,02	43	0,02
. Personnel	627		627	0,28	127	0,06
. Organismes sociaux	32		32	0,01		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	33 852		33 852	15,11	71 689	31,52
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	174 481		174 481	77,88	152 408	67,02
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	220 955		220 955	98,63	225 325	99,08
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	279 229	55 202	224 027	100,00	227 409	100,00

ASSOCIATION RIBAMBELLE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	164 549	73,45	159 676	70,22
Résultat de l'exercice	2 252	1,01	4 872	2,14
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	166 800	74,46	164 549	72,36
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 691	2,99	9 268	4,08
Autres	50 535	22,66	53 593	23,67
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	57 227	25,64	62 861	27,64
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	224 027	100,00	227 409	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

ASSOCIATION RIBAMBELLE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	124 416		124 416	100,00	123 708	100,00	708	0,57
Montants nets produits d'expl.	124 416		124 416	100,00	123 708	100,00	708	0,57
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			285 139	229,18	306 453	247,72	-21 314	-6,95
Cotisations								
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			12	0,01	18	0,01	-6	-33,32
Reprise sur provisions, dépréciations					1 078	0,87	-1 078	-100,00
Transfert de charges								
Sous-total des autres produits d'exploitation			285 151	229,19	307 550	248,61	-22 399	-7,27
Total des produits d'exploitation (I)			409 567	329,19	431 258	348,61	-21 691	-5,02
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			793	0,64	805	0,65	-12	-1,48
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			793	0,64	805	0,65	-12	-1,48
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion			500	0,40			500	N/S
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			500	0,40			500	N/S
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			410 859	330,23	432 063	349,26	-21 204	-4,90
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			410 859	330,23	432 063	349,26	-21 204	-4,90
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			19 777	15,90	19 100	15,44	677	3,54
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			14 977	12,04	14 980	12,11	-3	-0,01
Services extérieurs			3 167	2,55	2 997	2,42	170	5,67
Autres services extérieurs			25 086	20,16	23 578	19,06	1 508	6,40
Impôts, taxes et versements assimilés			10 754	8,64	9 558	7,73	1 196	12,51
Salaires et traitements			263 667	211,92	265 640	214,73	-1 973	-0,73
Charges sociales			69 195	55,62	89 680	72,49	-20 485	-22,83
Autres charges de personnel								
Subventions accordées par l'association								

ASSOCIATION RIBAMBELLE

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 596	1,28	1 460	1,18	136	9,32		
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements								
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations								
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations								
.Pour risques et charges : dotation aux provisions								
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées								
Autres charges	39	0,03	11	0,01	28	254,55		
Total des charges d'exploitation (I)	408 258	328,14	427 005	346,17	-18 747			
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Déficit transféré (II)								
CHARGES FINANCIÈRES:								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (III)								
CHARGES EXCEPTIONNELLES:								
Sur opérations de gestion			186	0,15	-186	-100,00		
Sur opérations en capital								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	349	0,28			349	N/S		
Total des charges exceptionnelles (IV)	349	0,28	186	0,15	163	87,63		
Participation des salariés aux résultats (V)								
Impôts sur les sociétés (VI)								
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	408 608	328,42	427 190	346,32	-18 582	-4,34		
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	2 252	1,81	4 872	3,94	-2 620	-53,77		
TOTAL GENERAL	410 859	330,23	432 063	349,26	-21 204	-4,90		

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE								
PRODUITS :								
Bénévolat								
Prestations en nature	67 126		66 492					
Dons en nature								
TOTAL	67 126		66 492					
CHARGES :								
Secours en nature								
Mise à disposition gratuite de biens et services	67 126		66 492					
Prestations								
Personnel bénévole								
TOTAL	67 126		66 492					

Annexes Associations 2020

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 224 026,91 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 2 251,60 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/05/2020 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS – COVID-19

Compte tenu de l'imprévisibilité de l'évolution de cette crise et de ses conséquences, les incertitudes susceptibles d'affecter la pertinence de l'information comptable telle que présentée au 31 décembre 2019 ne semble pas être susceptible d'affecter la continuité d'exploitation à la date de la clôture des comptes.

A ce jour, on estime que la crise aura des impacts sur :

- . L'évolution du chiffre d'affaires estimé à la date d'arrêté des comptes annuels ;
- . Les fermetures de site ;
- . Le recours à des mesures de chômage partiel ;
- . L'évolution du montant des créances échues non réglées.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association a mis en oeuvre la comptabilisation des immobilisations par composants :

- Préciser à compter de..., et la méthode retenue.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Annexes Associations 2020 (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 525			1 525
Immobilisations corporelles	55 807	2 933	2 005	56 734
Immobilisations financières	15			15
TOTAL	57 347	2 933	2 005	58 274

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique				
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I+II+III)				

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	10 933
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	33 869
TOTAL	44 802

Annexes Associations 2020 (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF*****Etat des dettes et produits constatés d'avance***

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	6 691	6 691		
Dettes fiscales et sociales	50 489	50 489		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	47	47		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	57 227	57 227		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	2 400
Dettes fiscales et sociales	24 147
Autres dettes	
TOTAL	26 547

Annexes Associations 2020 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2 400 E.